



PROJET SALF

Rapport d'activités Septembre 2015

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux	2
1 Investigations	2
2 Opérations	3
3 Légal	4
4 Media.....	6
5 Management	9
6 Relations extérieures	10
7 Conclusion	10

Points principaux

- Investigations importantes pour aboutir à une opération d'importance majeure en Septembre
- Nouvelle investigation importante sur au moins 5 espèces d'animaux intégralement protégés à la vente chez un trafiquant.
- Opération d'arrestation d'Aziz Sall, un trafiquant majeur d'oiseaux intégralement protégés en possession de 111 perroquets Timneh qu'il allait envoyer à l'exportation international en Jordanie et l'export illégal vers l'Europe d'oiseaux d'origines africaines malgré l'embargo de l'Union Européenne interdisant leur importation.
- SALF élabore une nouvelle collaboration avec une unité de police des forces de l'ordre du pays et s'attache les services d'un nouvel avocat pour suivi judiciaire des trafiquants arrêtés.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	2
Investigations ayant abouti à une opération	1
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	1

- **2** enquêtes ont été réalisées durant le mois de **Septembre 15** à **Dakar** dans **2** régions.
- Durant le mois de Septembre 2015, le département d'investigation a mené **2** enquêtes dont **1** a abouti à une opération. Il s'agissait d'Aziz Sall, un trafiquant majeur d'oiseaux intégralement protégés en possession de 111 perroquets Timneh qu'il allait envoyer à l'exportation international en Jordanie et exportait illégalement vers l'Europe des oiseaux d'origines africaines malgré l'embargo de l'Union Européenne interdisant leur importation. Une opération d'arrestation de ce trafiquant a eu lieu le 18/09/15.
- La deuxième investigation se poursuit durant le mois de Octobre et d'autres investigations seront lancées.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	1
Nombre de trafiquants arrêtés	6
Nombre de trafiquants en fuite	0

1 opération a eu lieu :

Le 18 septembre une opération a eu lieu à Dakar ayant conduit à l'arrestation de 6 présumés



trafiquants. Ils étaient tous poursuivis pour exportation, importation, exportation, détention, commercialisation d'oiseaux protégés et production de faux en écriture privée de commerce et faux en écriture administrative avec un faux permis CITES délivré au Mali. Lors de l'arrestation du 18/09/15, 111 perroquets Timneh, une espèce en voie de disparition dans son milieu naturel, en provenance du Mali, accompagnés de faux commis de documents administratifs dont un faux permis CITES émis au Mali, sont entrés illégalement sur le territoire du Sénégal. 700 perruches à collier et 80 youyous du Sénégal ont été également saisis dans les locaux du trafiquant pour avoir servi de couverture physique pendant le voyage des perroquets Timneh et mauvais traitements au sein des locaux du trafiquant. Après audition, 5 personnes interpellées

ont été libérées car elles n'étaient pas impliquées et 1 trafiquant majeur et important appartenant à un réseau organisé de niveau international a été incarcéré à la prison centrale de Dakar en attendant son procès. Après comptage les 100 perroquets Timneh, les 700 perruches à collier les 8 youyous ont été transportés et conduits par les agents des eaux et forêts, le vétérinaire local du zoo du Parc de Hann et Davide De Guz le vétérinaire de Word Trust Parrot, (dépêché d'Italie au Sénégal, pour former le vétérinaire local aux différents soins spécifiques des perroquets Timneh, arrivés au Sénégal malades et devant se préparer à leur réhabilitation en milieu naturel après qu'ils auront recouvré une bonne santé dans 2 mois) vers des volières de sauvetage adaptées et préparées pour cette espèce d'oiseaux.





100 perroquets Timneh saisis le 18/09/15 dans leur volière de réhabilitation avant leur relâché en milieu naturel.

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	2 Azzi Sall, tribunal de Grande Instance de Dakar
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	6 gardes à vue à la SU 5 relaxés après audition 1 trafiquant détenu prison centrale de Dakar.
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	1

2 audiences sont tenues dans **1** tribunal de Dakar avec **1** présumé trafiquant poursuivi dont **1** en détention et **0** sous contrôle judiciaire avec une décision de justice.

Arrestation	6 trafiquants le 18/09/15 conjointement par la Direction de la Sureté Urbaine (S.U) de Dakar, l'Agent verbalisateur avec l'assistance et l'orientation de SALF
Audition	6 trafiquants auditionnés par la S.U devant l'agent verbalisateur ; 5 sont relaxés seul le trafiquant principal a été maintenu en garde à vue.
Garde à vue	- Pour les 5 relaxés : du 18/09/2015 au 19/09/2015 - Pour le trafiquant principal : du 18/09/2015 au 21/09/2015
Déferrement	21/09/2015
Mandat de dépôt	21/09/2015

Première audience	23/ 009/ 20015 renvoyée au 29 à la demande de la partie civile
Deuxième audience	29/09/2015 renvoyée au 05 octobre 2015 par décision du juge pour comparution de l'Agent Judicaire de l'État (A.J.E). NB/ pour cette affaire ce sont les eaux et forêts qui représentent l'État et non l'A.J.E. Cette compétence des eaux et forêts est consacrée par l'article 18 du code la chasse et de la protection de la faune. Les juristes ont averti l'avocat ; lequel précise par respect au juge, il a laissé, mais va saisir le procureur et, en discuter avec lui pour la matière la plus diplomate de rappeler au juge l'incompétence de l'A.J.E au profit des eaux et forêts.
Total jours en détention jusqu'au 30 septembre	13 JOURS

Suite à l'opération du 18 septembre ayant conduit à l'arrestation de 6 présumés trafiquants. Ils étaient tous poursuivis pour exportation, importation, exportation, détention, commercialisation d'oiseaux protégés et production de faux en écriture privée de commerce et faux en écriture administrative.

Le département légal de SALF a suivi avec intérêt les procédures judiciaires suivantes :

- Le 18 septembre: arrestation et début de la mise en garde à vue des 06 présumés trafiquants arrêtés;
- Le 19 septembre : audition des 06 présumés trafiquants ;
- Le 19 septembre : après audition 5 des présumés trafiquants relaxés, seul le trafiquant principal est détenu ;
- Le 19 septembre : rédaction du procès-verbal par la sureté urbaine et l'agent verbalisateur des eaux et forêts ;
- Le 19 septembre: rédaction de rapport d'interpellation du présumé trafiquant et saisie rédigé par l'Agent verbalisateur ;
- Le 21 septembre : déferrement du présumé trafiquant au Procureur ;
- Le 21 septembre: le présumé trafiquant est placé sous mandat de dépôt ;
- Le 21 septembre : SALF a engagé un avocat ;
- Le 21 septembre : Rédaction de l'analyse juridique
- Le 22 septembre : entretien avec l'avocat pour mise à disposition de document, assistance technique et adoption de stratégies pour la conduite de l'audience ;
- Le 23 septembre: première comparution du prévenu au tribunal de grande instance en audience de flagrant délit ; audience renvoyée au 29 septembre à la demande de notre avocat et rejet de la demande liberté provisoire de la défense.

Le 29/09/15 : L'audience est renvoyée au 05 octobre 2015 par décision du juge pour comparution de l'Agent Judicaire de l'État (A.J.E).

NB/ pour cette affaire ce sont les eaux et forêts qui représentent l'État et non l'A.J.E. Cette compétence des eaux et forêts est consacrée par l'article 18 du code la chasse et de la protection de la faune.

Les juristes ont averti l'avocat ; lequel précise par respect au juge, il a laissé, mais va saisir le procureur et, en discuter avec lui pour la matière la plus diplomate de rappeler au juge l'incompétence de l'A.J.E au profit des eaux et forêts.

Au total, à la date du 30 septembre le présumé trafiquant a fait 13 jours de détention.

NB : pendant toute la période de la garde à vue, les juristes ont bien veillé et assuré à la nourriture des présumés trafiquants jusqu'à ce que les parents aient pris le relais.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 15			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	11	4

- Au courant du mois de Septembre 15, il y a eu production de **15** pièces médiatiques dans la presse dakaroise en ligne dont **0** pièces télévision, **0** pièces radio, **11** pièces internet et **4** pièces presse papier. Ces publications portaient essentiellement sur l'opération du 18 septembre ayant conduit à l'arrestation des 6 présumés trafiquants poursuivis pour détention, commercialisation, importation, exportation, réexportation illégales d'oiseaux protégés et faux commis dans certains documents administratifs, de commerce et faux commis dans certains documents administratifs il y a eu production de 12 pièces médiatiques dans la presse sénégalaise dont 0 pièce télévision, 0 pièce radio, 8 pièces internet et 4 pièces presse papier.
- Quelques exemples de pièces médiatiques internet produites :

Liens des **11** articles publiés sur internet :

1. http://www.yellyinfos.net/Abdoulaziz-Sall-un-contrebandier-de-perroquets-arrete-et-defere-au-Parquet-a-Dakar-_a2769.html
2. <http://www.senepius.com/article/les-coulisses-de-lenquete-de-ce-mardi-22-septembre>
3. <http://fr.shafaqna.com/FR/FR/40860>
4. http://www.dakaractu.com/Abdoulaziz-SALL-un-contrebandier-de-perroquets-arrete-et-defere-au-Parquet-a-Dakar-_a97866.html
5. http://www.leral.net/Abdoulaziz-Sall-un-contrebandier-de-perroquets-arrete-et-defere-au-Parquet-_a154726.html
6. <http://xalimasn.com/trafic-de-perroquets-sauvages-abdoul-aziz-sall-pris-en-flagrant-delit-de-detention-et-commercialisation-de-timneh/>
7. <http://www.lequotidien.sn/index.php/component/k2/trafic-d-animaux-protoges-aziz-sall-epingle>
8. <http://www.vivafrik.com/2015/09/24/senegal-aziz-sall-epingle-pour-trafic-danimaux-protoges-a1425.html>

9. http://www.seneweb.com/news/Faits-Divers/un-contrebandier-de-perroquets-defere-au_n_164479.html
10. http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=43078:trafic-illegal-de-perroquets--un-contrebandier-defere-au-parquet&catid=59:house-design&Itemid=108
11. <http://www.walfnet.com/index.php/actualites/846-arrete-avec-109-perroquets-600-perruches-abdoul-aziz-sall-defere-hier>

- Quelques exemples de pièces médiatiques internet produites :



Abonnement en ligne

DERNIERE MINUTE POLITIQUE SOCIÉTÉ ÉCONOMIE SPORTS CULTURE

INFOS NEWS > Dysfonctionnement : La CREI n'a pas d'interprète - Friday, 16 January 2015 00:00



Trafic d'animaux protégés : Aziz Sall épinglé

Mamadou T. DIATTA Actualités 22 September 2015

Les défenseurs de la faune aimeraient bien voir Abdoul Aziz Sall payer pour le délit qui lui vaut son arrestation à Dakar. Ce «contrebandier» a été en effet interpellé avec 109 perroquets gris «Timneh», 600 perruches à collier, 80 youyou du Sénégal et d'autres espèces.

La Sûreté urbaine et des Eaux et forêts appuyée par le projet Salf (Sénégal-application de la loi faunique) se sont encore illustrés. Ces services ont en effet procédé lors d'une opération à l'interpellation du sieur Abdoul Aziz Sall, «un trafiquant majeur de perroquets sauvages africains». C'est ce qui transparaît dans un communiqué parvenu hier au journal Le Quotidien. Le sieur Sall arrêté «à Dakar en flagrant délit de détention et commercialisation de perroquets gris «Timnehs», une espèce hautement menacée et, en possession d'un permis CITES (permis d'exportation) du Mali, pays de provenance de ces produits de contrebande». Le document fait dans la précision en indiquant le nombre d'espèces protégées que le délinquant présumé détenait : «109 perroquets gris «Timneh», 600 perruches à collier, 80 youyou du Sénégal et autres espèces.» Abdoul Aziz Sall «a été déferé devant le Tribunal régional ce lundi 21 septembre».

Les défenseurs de la faune espèrent que la loi sera «dite dans toute sa rigueur et que cette fois-ci, avec tous les regards braqués sur le Sénégal, l'affaire Abdoul Aziz Sall ne finira pas comme celle de la famille Lam interpellée pour trafic de bijoux confectionnés en poils d'éléphant au mois de juin dernier et qui s'est terminée par une transaction des Eaux et forêts».

Soupçonné d'être «impliqué dans un vaste réseau international», Sall «utilisait des modus operandi élaborés pour organiser son trafic à l'échelle internationale et faisait de fausses déclarations à l'Administration déclarant l'exportation d'espèces autorisées pour en faire exporter illégalement des espèces interdites». «Tout en sachant que c'était interdit, il avait fait importer discrètement ces perroquets gris «Timneh» du Mali en contrebande et comptait les réexporter en Jordanie pour la somme de 11,000 US dollars», renseigne encore le document. Qui rappelle : «en général, le braconnier qui capture est payé environ 3 dollars et la valeur commerciale en Europe est environ 1,500 à 2,000 dollars l'unité.» «Une cargaison peut être envoyée par avion et contient en moyenne 500 à 1000 oiseaux. Ceci porte les redevances illicites à un million de dollars au minimum par cargaison. Les grands trafiquants sont capables de réaliser de telle exportation chaque semaine».

mdiatia@lequotidien.sn

Read 629 times



Laser du Lundi Contribution Télévision Radio People & Sports Newsletter Soumettre article

Abdoulaziz SALL un contrebandier de perroquets arrêté et déferé au Parquet à Dakar !



Vendredi 18 septembre 2015, un trafiquant majeur de perroquets sauvages africains, Abdoulaziz SALL, a été arrêté à Dakar lors d'une opération de la Sûreté Urbaine et des Eaux et Forêts appuyée par le projet Salf.

comme celle de la famille LAM interpellée pour trafic de bijoux confectionnés en poils d'éléphant au mois de juin dernier et qui s'est terminée par une transaction des Eaux et Forêts. Le sieur SALL a été interpellé en flagrant délit de détention et commercialisation de perroquets gris «Timnehs», une espèce hautement menacée et, en possession d'un permis CITES (permis d'exportation) du Mali, pays de provenance de ces produits de contrebande. Impliqué dans un vaste réseau international, il utilisait des modus operandi élaborés pour organiser son trafic à l'échelle internationale et faisait de fausses déclarations à l'administration déclarant l'exportation d'espèces autorisées pour en faire exporter illégalement des espèces interdites. Tout en sachant que c'était interdit, il avait fait importer discrètement ces perroquets gris «Timneh» du Mali en contrebande et comptait les réexporter en Jordanie pour la somme de 11,000 US dollars. Une impressionnante quantité d'oiseaux de toutes espèces a été découverte dans son local, au total 109 perroquets gris «Timneh», 600 perruches à collier, 80 «youyou» du Sénégal et autres espèces ont été confisquées.

Le Sénégal a été, dans le passé, indexé par les institutions internationales comme une plaque tournante du trafic de perroquets africains, un commerce illégal très lucratif puisque l'espèce Perroquet Gris fait l'objet de redevances illicites énormes en Afrique. En général, le braconnier qui capture est payé environ 3 dollars et la valeur commerciale en Europe est environ 1,500 à 2,000 dollars l'unité. Une cargaison peut être envoyée par avion et contient en moyenne 500 à 1000 oiseaux. Ceci porte les redevances illicites à un million de dollars au minimum par cargaison. Les grands trafiquants sont capables de réaliser de telle exportation chaque semaine.

Rappelons que le commerce illégal d'espèces sauvages est un crime organisé transnational. Il occupe le 4ème rang du commerce illicite dans le monde (après celui de la drogue, des armes et des êtres humains) selon le Congrès des Nations-Unies sur le Crime. Il amasse des bénéfices illicites d'environ 19 milliards de dollars chaque année. Aujourd'hui, des preuves

Trafic illégal de perroquets : Un contrebandier déferé au Parquet

THURSDAY, 24 SEPTEMBER 2015 12:48 WRITTEN BY MAURICE 0 COMMENTS



Une impressionnante quantité d'oiseaux de toutes espèces a été découverte dans le local d'un contrebandier de perroquets. Au total 109 perroquets gris «Timneh», 600 perruches à collier, 80 «youyou» du Sénégal et autres espèces ont été confisquées. L'homme a arrêté et déferé au Parquet à Dakar.

Un trafiquant majeur de perroquets sauvages africains a été arrêté vendredi à Dakar, lors d'une opération de la Sûreté Urbaine et des Eaux et Forêts appuyée par le projet Salf (Sénégal-Application de la Loi Faunique). Il a été déferé devant le tribunal régional.

Le mis en cause a été interpellé en flagrant délit de détention et commercialisation de perroquets gris «Timneh», une espèce hautement menacée et, en possession d'un permis CITES (permis d'exportation) du Mali, pays de provenance de ces espèces de contrebande.

Impliqué dans un vaste réseau international, il utilisait des modus operandi élaborés pour organiser son trafic à l'échelle internationale et faisait de fausses déclarations à l'administration, prétextant l'exportation d'espèces autorisées pour en fait exporter illégalement des espèces interdites. Il aurait fait importer discrètement ces perroquets gris «Timneh» du Mali en contrebande et comptait les réexporter en Jordanie.

Le Sénégal a été, dans le passé, indexé par les institutions internationales comme une plaque tournante du trafic de perroquets africains, un commerce illégal très lucratif puisque l'espèce perroquet gris fait l'objet de redevances illicites énormes en Afrique. Le commerce illégal d'espèces sauvages occupe le quatrième rang du commerce illicite dans le monde (après celui de la drogue, des armes et des êtres humains). Selon le Congrès des Nations Unies sur le Crime, il amasse des bénéfices illicites d'environ 19 milliards de dollars chaque année.

Cumar BA

- Quelques exemples de pièces médiatiques papiers produites :

LA SURETE URBAINE MET FIN AU BUSINESS LUCRATIF DE ABDOUL AZIZ SALL

Le vendeurs de perroquets déferé au Parquet

Lundi dernier, les éléments de la Sûreté Urbaine ont déferé devant le Procureur un contrebandier d'espèces animales interdites. Abdoul Aziz Sall exportait des perroquets «Timneh», des perruches à colliers ainsi que des youyou. Un commerce d'oiseaux protégés très lucratif.

La Sûreté Urbaine vient de mettre fin au commerce lucratif et assez particulier de Abdoul Aziz Sall. Le bonhomme faisait de la contrebande de perroquets et de perruches à colliers ainsi que des youyou, toutes sortes d'oiseaux protégés qu'il arrivait à exporter et à vendre à l'étranger. C'est la division de la faune et des parcs nationaux qui a alerté la Sûreté Urbaine. Après une filature minutieuse des hommes du commissaire divisionnaire Ibrahima Diop, Sall a été finalement alpagué le vendredi 18 Septembre dernier et déferé au parquet lundi dernier.

En fait, Abdoul Aziz Sall est interpellé pour détention et commercialisation de perroquets gris Timneh, une espèce hautement menacée, mais en possession en agrément du Mali, pays de

provenance de ces produits contrebande. Son modus operandi consistait à dissimuler les espèces interdites dans le lot des oiseaux pour lesquels il a un agrément. Il faisait de fausses déclarations à l'administration déclarant l'exportation d'espèces autorisées alors qu'il s'agit d'espèces protégées et interdites à la vente.

Rien que la paire de perroquet «Timneh» coûte des centaines de milliers de nos francs. Et une impressionnante quantité d'oiseaux de toutes espèces a été découverte dans son local. Au total 109 perroquets gris «Timneh», 600 perruches à collier, 80 «youyou» du Sénégal et autres espèces ont été confisquées.

PLUSIEURS MILLIONS CFA AMASÉS

Le Sénégal a été, dans le passé, indexé par les institutions internationales comme une plaque tournante du trafic de perroquets africains. Un commerce illégal très lucratif puisque l'espèce Perroquet gris fait l'objet de redevances illicites énormes en Afrique. En général, le braconnier

qui capture est payé environ 3 dollars et la valeur commerciale en Europe est environ 1.500 à 2.000 dollars l'unité. Une cargaison peut être envoyée par avion et contient en moyenne 500 à 1000 oiseaux. Ce qui porte les redevances illicites à un million de dollars au minimum par cargaison. Les grands trafiquants sont capables de réaliser de telle exportation chaque semaine.

Rappelons que le commerce illégal d'espèces sauvages est un crime organisé transnational. Il occupe le 4ème rang du commerce illicite dans le monde (après celui de la drogue, des armes et des êtres humains), selon le Congrès des Nations-Unies sur le Crime. Il amasse des bénéfices illicites d'environ 19 milliards de dollars chaque année. Aujourd'hui, des preuves attestent que l'explosion de ce trafic porte atteinte à la stabilité et à la sécurité des Etats africains car les braconniers et trafiquants ont une puissance de feu de plus en plus importante et parce que ce trafic est lié au terrorisme et finance les guerres dans certaines régions du continent.

Alassane DRAME

AS QUOTIDIEN D'INFORMATIONS GENERALES • MERCREDI 23-9-2015

CONTREBANDE

ARRETE AVEC 109 PERROQUETS, 600 PERRUCHES... Abdoul Aziz Sall déferé, hier

Commerce illégal d'espèces sauvages. Un trafiquant de perroquets sauvages africains a été arrêté à Dakar, lors d'une opération combinée entre la Sûreté urbaine et des Eaux et Forêts appuyée par le projet Salf (Sénégal-Application de la Loi Faunique). Abdoul Aziz Sall a été déferé au parquet, hier. Ce trafiquant présumé a été interpellé en flagrant délit de détention et de commercialisation de perroquets gris «Timneh», une espèce hautement menacée. Il était aussi en possession d'un permis d'exploitation du Mali, pays de provenance de ces produits de contrebande. «Impliqué dans un vaste réseau international, il utilisait, selon un communiqué parvenu à notre rédaction, des modus operandi élaborés pour «organiser son trafic à l'échelle internationale et faisait de fausses déclarations à l'Administration déclarant l'exportation d'espèces autorisées pour en faire exporter illégalement des espèces interdites».

Selon l'accusation, il avait fait importer discrètement ces perroquets gris du Mali en contrebande et comptait les réexporter en Jordanie pour la somme de 11.000 US dollars. Une impressionnante quantité d'oiseaux de toutes espèces a été découverte dans son local, au total 109 perroquets gris, 600 perruches à collier, 80 «youyou» du Sénégal et autres espèces ont été confisquées, indique la même source. Quant aux oiseaux, la source de Walf indique, qu'avec l'appui de *World Parrots Trust*, ils seront réhabilités et relâchés dans la nature. Le document parvenu à Walf rappelle que le Sénégal a été, dans le passé, indexé par les institutions internationales comme une plaque tournante du trafic de perroquets africains, un commerce illégal très lucratif puisque l'espèce Perroquet Gris fait l'objet de redevances illicites énormes en Afrique. Qu'en général, le braconnier qui capture est payé environ 3 dollars et la valeur commerciale en Europe est environ 1.500 à 2.000 dollars l'unité. Qu'une cargaison peut être envoyée par avion et contient en moyenne 500 à 1000 oiseaux. Et que ceci porte les redevances illicites à un million de dollars au minimum par cargaison. Les grands trafiquants sont capables de réaliser de telle exportation chaque semaine.

Le communiqué rappelle que le commerce illégal d'espèces sauvages est un crime organisé transnational. Il occupe le quatrième rang du commerce illicite dans le monde (après celui de la drogue, des armes et des êtres humains) selon le Congrès des Nations-Unies sur le crime, il amasse des bénéfices illicites d'environ 19 milliards de dollars chaque année. Aujourd'hui, des preuves attestent que l'explosion de ce trafic porte atteinte à la stabilité et à la sécurité des Etats africains car les braconniers et les trafiquants ont une puissance de feu de plus en plus importante et parce que ce trafic est lié au terrorisme et finance les guerres dans certaines régions du continent. Le droit faunique sénégalais, en conformité avec la convention CITES dite «Convention de Washington», une convention internationale des Nations-Unies ratifiée par le Sénégal depuis 1977, condamne l'exportation, la détention, l'importation et la commercialisation d'animaux vivants intégralement ou partiellement protégés.

Pape NDIAYE

Le Quotidien • Mardi 22 Septembre 2015
N° 3791

ACTUALITES 3

ESPECES PROTEGEES Avec 109 perroquets gris «Timneh», 600 perruches à collier, 80 youyou... Aziz Sall déferé au Parquet

Les défenseurs de la faune s'alarment bien voir Abdoul Aziz Sall payer pour le délit qui lui vaut son arrestation à Dakar. Ce «contrebandier» a été en effet interpellé avec 109 perroquets gris «Timneh», 600 perruches à collier, 80 youyou du Sénégal et d'autres espèces.

Par Mamadou T. DIATTA

La Sûreté urbaine et des Eaux et Forêts appuyée par le projet Salf (Sénégal-Application de la loi faunique) se sont encore illustrées. Ces services ont en effet procédé hier d'une opération à l'exportation du sieur Abdoul Aziz Sall, «un trafiquant majeur de perroquets sauvages africains». C'est ce qui transparaît dans un communiqué parvenu hier au journal Le Quotidien. Le sieur Sall arrêté «à Dakar en flagrant délit

de détention et commercialisation de perroquets gris «Timneh», une espèce hautement menacée et, en possession d'un permis Cites (permis d'exportation) du Mali, pays de provenance de ces produits de contrebande. Le document fait dans la précision en indiquant le nombre d'espèces protégées que le délinquant avait en sa possession : «109 perroquets gris «Timneh», 600 perruches à collier, 80 youyou du Sénégal et autres espèces». Abdoul Aziz Sall «a été déferé devant le Tribunal régional ce lundi 21 septembre».

Les défenseurs de la faune espèrent que la loi sera «mise dans tous ses droits» et que cette fois-ci, avec tous les regards braqués sur le Sénégal, l'affaire Abdoul Aziz Sall ne finira pas comme celle de la famille Lam interpellée pour trafic de bijoux confisqués en plein défilé au mois de juin dernier et qui s'est terminée par une transaction des fautes et fautes.

Suspensé d'être «impliqué dans un vaste réseau international», Sall

utilisait des modus operandi élaborés pour organiser son trafic à l'échelle internationale et faisait de fausses déclarations à l'Administration déclarant l'exportation d'espèces autorisées pour en faire exporter illégalement des espèces interdites. «Tout en sachant que c'était interdit, il avait fait importer discrètement ces perroquets gris «Timneh» du Mali en contrebande et comptait les réexporter en Jordanie pour la somme de 11.000 US dollars», renvoie encore le document.

Qui rappelle, son général, le braconnier qui capture est payé environ 3 dollars et la valeur commerciale en Europe est environ 1.500 à 2.000 dollars l'unité. «Une cargaison peut être envoyée par avion et contient en moyenne 500 à 1000 oiseaux. Ceci porte les redevances illicites à un million de dollars au minimum par cargaison. Les grands trafiquants sont capables de réaliser de telle exportation chaque semaine», informe-t-on.

ndiat@lequotidien.sn



5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	2
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	0
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	1

- Au mois de Septembre, nos 2 juristes en test depuis le mois de mai 15, ont l'occasion d'exprimer pleinement leur formation juridique au sein de SALF, leur motivation et leur activisme en participant pleinement à la planification et l'élaboration de leur 1ère opération d'arrestation d'Aziz Sall et du suivi juridique de l'affaire.
- Notre enquêteur fournit un excellent travail d'investigation qui aboutira à une opération d'arrestation d'Aziz Sall.
- Nous travaillons habituellement avec les forces de l'ordre de la DIC (Division des investigations criminelles) mais celle-ci n'est pas disponible à temps pour l'arrestation du trafiquant Aziz Sall. Nous établissons en urgence une nouvelle collaboration avec l'unité de police de la Sécurité Urbaine (S.U) et choisissons un nouvel avocat de très bonne réputation pour le suivi judiciaire des trafiquants arrêtés. Il suivra le dossier Aziz Sall.
- Absence du coordinateur de SALF durant le mois de Septembre, retenu en Guinée pour appuyer le coordinateur du GALF dans l'arrestation et le suivi judiciaire du trafiquant Doumbouya ; sous sa houlette, son assistante de coordination SALF assure le relais au SALF et organise avec la jeune équipe du projet, les investigations, la planification de l'arrestation ainsi que la rencontre avec les nouvelles autorités et partenaires du projet. La coordinatrice SALF sera présente pour mener l'opération puis repartira vers la France.
- SALF reçoit le soutien de WPT Italie (Word Parrot Trust) pour la prise en charge vétérinaire des 111 perroquets Timneh après leur saisie dans les locaux du trafiquant. Un vétérinaire WPT est dépêché sur les lieux de la saisie pour apporter les soins vétérinaires indispensables aux perroquets. SALF aide WPT à établir une collaboration entre la direction des Eaux et Forêts et WPT dans le cadre de la réhabilitation des perroquets Timneh qui seront tous relâchés dans leur milieu naturel d'ici 2 mois si leur santé s'améliore (épidémie bactérienne et fongique chez les Timneh liées aux mauvaises conditions de captivité)
- La coordinatrice du projet SALF se rend au GALF Guinée Conakry pour appuyer et assister son coordinateur dans l'arrestation puis le suivi du trafiquant majeur Doumbouya.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		9	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
2			7

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:

1. S.U (Sureté urbaine) Mr le commissaire principal
2. SSI (Service Sécurité Intérieur) Ambassade de France
3. Avocats SALF
4. Direction des Eaux et Forêt, Mr Sonko Abba, Point focal CITES
5. DIC (Direction des Investigations Criminelles), Mr le Directeur
6. Direction du Parc de Hann, Colonel Fall
7. Mr le procureur, point focal SALF Tribunal de Dakar
8. Mr le Président des Juges du tribunal de Dakar

7 Conclusion

En Septembre, la jeune équipe du SALF a su mettre en avant sa formation et son activisme et procéder à la planification puis l'arrestation d'un trafiquant important de perroquets avec succès. Malgré les difficultés encore liées à la méconnaissance du trafic de faune, les différentes autorités du Sénégal prennent de plus en plus conscience de la nécessité urgente de lutter contre la criminalité faunique sur son territoire. SALF appuie les autorités avec succès et la collaboration s'intensifie.